

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h33 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-09-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets ci-dessous au point varia et en le laissant ouvert pour la séance.

Au point 8.1 et suivants :

- 8.1 - Dossier Rang 6
- 8.2 - Chemin St-Rémi
- 8.3 - Dossier « Agent de développement »
- 8.4 – Dossier « Caserne »

02-09-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 et 12 AOÛT 2014

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres que les procès-verbaux du 5 et 12 août 2014 soient adoptés tels que déposés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le maire a fait un rapport pour le mois d'août et a discuté du projet du Chemin St-Rémi à la demande de Mme Marie-Ève Paradis qui informe le conseil d'une rencontre sur le sujet le 22 septembre prochain.

03-09-2014

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la réception des candidatures pour le poste de l'inspecteur municipal, un comité de 3 personnes a été formé et celui-ci a décidé qu'il y aurait 4 candidats convoqués pour une entrevue. Un candidat s'est désisté alors le comité a rencontré 3 candidats.

CONSIDÉRANT QUE les personnes du comité ont fait des choix par ordre de priorité,

CONSIDÉRANT QUE le premier candidat choisi a été rencontré une deuxième fois par M. Tony Charest, maire et Mme Nathalie Blais, directrice-générale et que celui-ci n'acceptait pas les conditions du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième rencontre a été faite pour le 2^e choix et que celui-ci a accepté les conditions du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres que M. Jonathan Mercure soit embauché à compter du 15 septembre à temps plein et à raison de 35 heures par semaine sur un horaire d'été et d'hiver un peu différente après entente entre les parties.

04-09-2014

GARDERIE COMMUNAUTAIRE / PACTE RURAL

ATTENDU QU'il y a une hausse significative d'enfants fréquentant l'école de Saint-Joseph-de-Kamouraska depuis quelques années ;

ATTENDU QU'un comité de parents s'est mobilisé et s'est joint au comité de développement pour mettre en place un service de garde communautaire à St-Joseph-de-Kamouraska, et ce pour l'année scolaire 2014.

ATTENDU QUE le service de garde communautaire débutera le 2 septembre-2014.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie favorablement le projet d'implantation d'une garderie en milieu scolaire et est prêt à s'impliquer financièrement advenant un déficit ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte d'aider le comité en fournissant, pour le démarrage de la garderie, une ressource humaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie le comité de développement dans sa demande d'aide financière au Pacte rural pour le projet d'implantation du service de garde communautaire, d'acquisition de matériel nécessaire et de l'amélioration du local.

05-09-2014

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le conseil municipal demande au Député une aide afin d'améliorer certaines routes à Saint-Joseph-de-Kamouraska. La demande portera cette année sur les priorités suivantes : Le rang 4 est, les rangs 6-7-8 et 9, la route de l'Église, la rue Principale ainsi que pour l'installation de glissières de sécurité aux abords de chemins municipaux.

06-09-2014

DÉMISSION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT / SÉBASTIEN SIMARD

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission de M. Sébastien Simard, agent de développement et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE ses disponibilités actuelles ne lui permettent plus de remplir adéquatement les conditions de son contrat ;

CONSIDÉRANT QUE M. Simard offre ses services pour des mandats spécifiques sous une forme contractuelle jusqu'à son remplacement ;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la démission de M. Sébastien Simard en date du 11 septembre 2014.

07-09-2014

DONS POUR LE DÉFI EVEREST 2014 / 2 ÉQUIPES

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité qu'un montant de 50\$ soit remis à chacune des équipes qui participeront au Défi Everest qui se tiendra le 6 septembre prochain

à Rivière-du-Loup. Les fonds amassés seront remis à la Fondation Jeunesse de la Côte du Sud. Les chèques seront faits au nom de Nancy St-Pierre pour l'équipe de la Commission scolaire et de Bruno Bélanger pour l'équipe de SSI Kam-Est.

08-09-2014

APPUI À OBAKIR / PROJET AU PACTE RURAL / PANNEAUX D'INTERPRÉTATION À L'INTENTION DES CANOTEURS ET KAYAKISTES DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP ENTRE ST-JOSEPH ET SAINT-ALEXANDRE

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie l'organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) dans sa demande au Pacte rural de la MRC de Kamouraska afin d'obtenir un financement pour un projet de panneaux d'interprétation à l'intention des canoteurs et kayakistes qui descendent la Rivière-du-Loup.

09-09-2014

PROPOSITION DE MODIFICATION DE «L'ARTICLE 5» DANS LE DOSSIER DU TRANSFERT DE LA GRANGE À DÎME À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a à cœur le développement socio-communautaire de la municipalité et qu'en ce sens, il a mandaté lors de la réunion régulière du conseil municipal d'avril 2014 M. Germain Dupuis, conseiller, à entamer la renégociation du transfert de la grange à dîme avec la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska et le diocèse de Saint-Anne-de-la-Pocatière.

CONSIDÉRANT QUE l'échec de la précédente négociation reposait essentiellement sur «l'article 5» qui était incompris de la part de la Municipalité et également de la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu que l'article suivant:

«La municipalité s'engage à conférer un usage socioculturel, communautaire, public et municipal à l'immeuble d'ici deux (2) ans, et à le maintenir par la suite. Comme l'immeuble est cédé gratuitement, en cas de défaut, la Municipalité devra verser à la Fabrique une compensation de 25000\$, représentant la valeur municipale approximative actuelle de l'immeuble».

Soit modifié et proposé à la Fabrique et au Diocèse comme suit:

«La Municipalité s'engage, tant qu'elle sera propriétaire, à permettre un usage socioculturel et communautaire au bâtiment. La Municipalité s'engage à fournir également tout le soutien nécessaire aux démarches

de financement afin de restaurer la grange.

Dans le cas où la municipalité déciderait de se départir de la grange à dîme, elle cédera le bâtiment gratuitement à la Fabrique dans l'état où il

se trouve.

Si cette dernière refuse, la Municipalité mettra le bâtiment en vente selon sa valeur marchande en vigueur. La Municipalité et la Fabrique s'assureront conjointement que l'acquéreur accepte et respecte des conditions sine qua non au transfert et à l'utilisation du bâtiment. Ces conditions auront été préalablement définies d'un commun accord entre la Fabrique et la Municipalité.

Au moment de la vente, la Municipalité remboursera les honoraires professionnels et les dettes encore associés au bâtiment et remettra l'ensemble de l'excédent dégagé à la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska.»

10-09-2014

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que les salaires du mois d'août (incluant les DAS de la période) au montant de 8124,39 \$ et que les comptes à payer totalisant un montant de 12 588.64\$ (pour un total pour le mois de 20 713.03 \$) soient acceptés.

11-09-2014

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Tony Charest, maire, la séance est levée à 22h25.

Tony Charest, maire

Nathalie Blais, Directrice générale